## Santé

Bulletin d’adhésion individuel

Affiliation au dispositif de portabilité du régime de santé

Retour du document: AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

# Bénéficiaires

Salarié et ayants droit qui bénéficient des garanties à la date de cessation du contrat de travail.

# Portabilité

### Durée de la portabilité en fonction de la durée du dernier contrat de travail ou des contrats de travail consécutifs chez le dernier employeur

Moins d’1 mois = 1 mois Entre :

* 1 mois et 2 mois = 2 mois
* 2 mois et 3 mois = 3 mois
* 3 mois et 4 mois = 4 mois
* 4 mois à 5 mois = 5 mois
* 5 mois et 6 mois = 6 mois
* 6 mois et 7 mois = 7 mois
* 7 mois et 8 mois = 8 mois
* 8 mois et 9 mois = 9 mois
* 9 mois et 10 mois = 10 mois
* 10 mois et 11 mois = 11 mois
* 11 mois et plus = 12 mois

L’employeur doit remettre au salarié le présent formulaire dûment complété.

# Entreprise

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville : Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal :

Ville : N° contrat :

N° Catégorie portabilité :

### IMPORTANT :

Pour bénéficier des garanties dans le cadre de la portabilité, le présent bulletin individuel d’affiliation doit

être complété en intégralité.

# Participant bénéficiaire de la portabilité

Nom : Prénom(s) : N° de Sécurité sociale :

Date de naissance :

Adresse : Code postal :

Ville : Téléphone :

E-mail : Catégorie professionnelle : Date d’embauche dans l’entreprise :

Date de cessation du contrat de travail :

Motif de cessation du contrat de travail(1) :

Date début période de portabilité(2) : Date fin période de portabilité(3) :

1. Motif: lic (licenciement hors faute lourde), CDD (fin de cdd), pse (plan de sauvegarde de l’emploi), aut (autres).
2. Lendemain de la date de rupture ou de fin du contrat de travail.
3. la date de fin de la période de portabilité est déterminée en fonction de la durée de portabilité.

### En cas de cessation anticipée de la période de portabilité (ex : nouvel emploi), le bénéficiaire doit en informer l’institution dans le mois de survenance.

**IMPORTANT :**

Pièces justificatives **obligatoire**s à joindre :

* + copie du dernier contrat de travail permettant de justifier de la durée d’emploi au sein de l’entreprise (en cas de CDD consécutifs au sein de la même entreprise, les durées d’emploi se cumulent, joindre alors tous les contrats) – ou certifi-cat de travail reprenant la durée totale du ou des contrats de travail dans l’entreprise.
  + attestation d’inscription au Pôle Emploi précisant l’ouverture des droits à indemnisation.
  + carte(s) de tiers payant en cours de validité à retourner (une nouvelle carte vous sera adressée dès validation de votre affiliation au titre de la portabilité)

### S’il manque un de ces documents, la période de droits portabilité calculée sera limitée à 3 mois. Vous devrez, pour continuer à bénéficier des garanties, adresser le document manquant à votre centre de gestion.

Fait à : Date :

Signature et cachet **obligatoires** de l’entreprise

Fait à : Date :

Signature **obligatoire** du bénéficiaire de la portabilité

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d’assurance, membre du groupe AG2R LA MONDIALE pour la passation, la ges- tion et l’exécution de votre contrat d’assurance, l’exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l’analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Vos données sont également collectées et traitées afin de poursuivre nos intérêts légitimes de protection et de développement des activités et d’amélioration con- tinue des produits et services offerts à nos clients au travers de la mise en oeuvre d’opérations de prospection, et de la lutte contre la fraude, pouvant conduire à l’inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres du groupe AG2R LA MONDIALE ou à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Vous disposez de différents droits dont celui de demander l’accès aux données vous concernant ou de vous opposer à la mise en oeuvre d’un traitement. Vous avez également la possibilité de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits, après votre décès. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d’un justificatif d’identité à AG2R LA MONDIALE,

à l’attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 Levallois-Perret Cedex, ou par courriel à [informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr](mailto:informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr)

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : https:/[/www.a](http://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles)g[2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles](http://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles)